



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNEY**

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 070-217001205-20221219-20221294-DE

**Séance du 19 décembre 2022**

**Nombre de membres en exercice : 27**

**Date de la convocation : 13 décembre 2022**

**Date affichage : 23 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, et le dix-neuf décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

**Étaient présents :** Mmes MM M. JACOBBERGER - B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints – S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – Y. TESTON – S. TETOT – P. PARISOT – G. SALVI – C. LAMBOLEY – T. SCHLUMBERGER – M. STEVENOT – B. GRANDJEAN – M. FAIVRE – A. IPPONICH – M. HEQUET

**Pouvoirs :** C. AMAROT-HOUSSARD a donné pouvoir à M.C. FAIVRE – D. RANOUX a donné pouvoir à Y. TESTON – V. TRARI-MEDJAOUI a donné pouvoir à B. PY – S. LAMBERT a donné pouvoir à T. SEGUIN – P.E. PHEULPIN a donné pouvoir à M. HEQUET

**Absents :** MM. Q. COUVREUR – O. HOUILLON

Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance.

**DCM 2022/12/94**

**Aménagement logements 15 et 17 Grande Rue**

Madame le Maire précise avoir mandaté un cabinet d'architecture afin d'étudier l'aménagement des logements situés au 15 et 17 Grande Rue.

L'estimatif prévisionnel est compris entre 252 000 € HT et 300 000 € HT.

Compte-tenu de la conjoncture et de la politique de rigueur qu'il conviendra de mener lors du prochain budget, Madame le Maire propose de lancer une consultation afin de connaître le coût d'investissement de ce projet et permettre ainsi de statuer sur sa réalisation.

Le Conseil Municipal, à la majorité, avec 6 CONTRE (Madame Sophie TETOT, Monsieur Alain IPPONICH, Monsieur Philippe PARISOT, Monsieur Roger KIFFER, Madame Christine HOTTINGER et Monsieur Marc STEVENOT) et 19 POUR.

- AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à lancer une consultation relative à l'aménagement des logements situés au 15 et 17 Grande Rue
- AUTORISE Mme le Maire à déposer toute demande de subvention pouvant être associée à ce programme.
- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Marie-Claire FAIVRE

